

**SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
54

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

OBJET :
Service Habitat et renouvellement urbain - suppression et création d'un emploi de chargé de mission habitat - rénovation urbaine

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 66

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 66

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

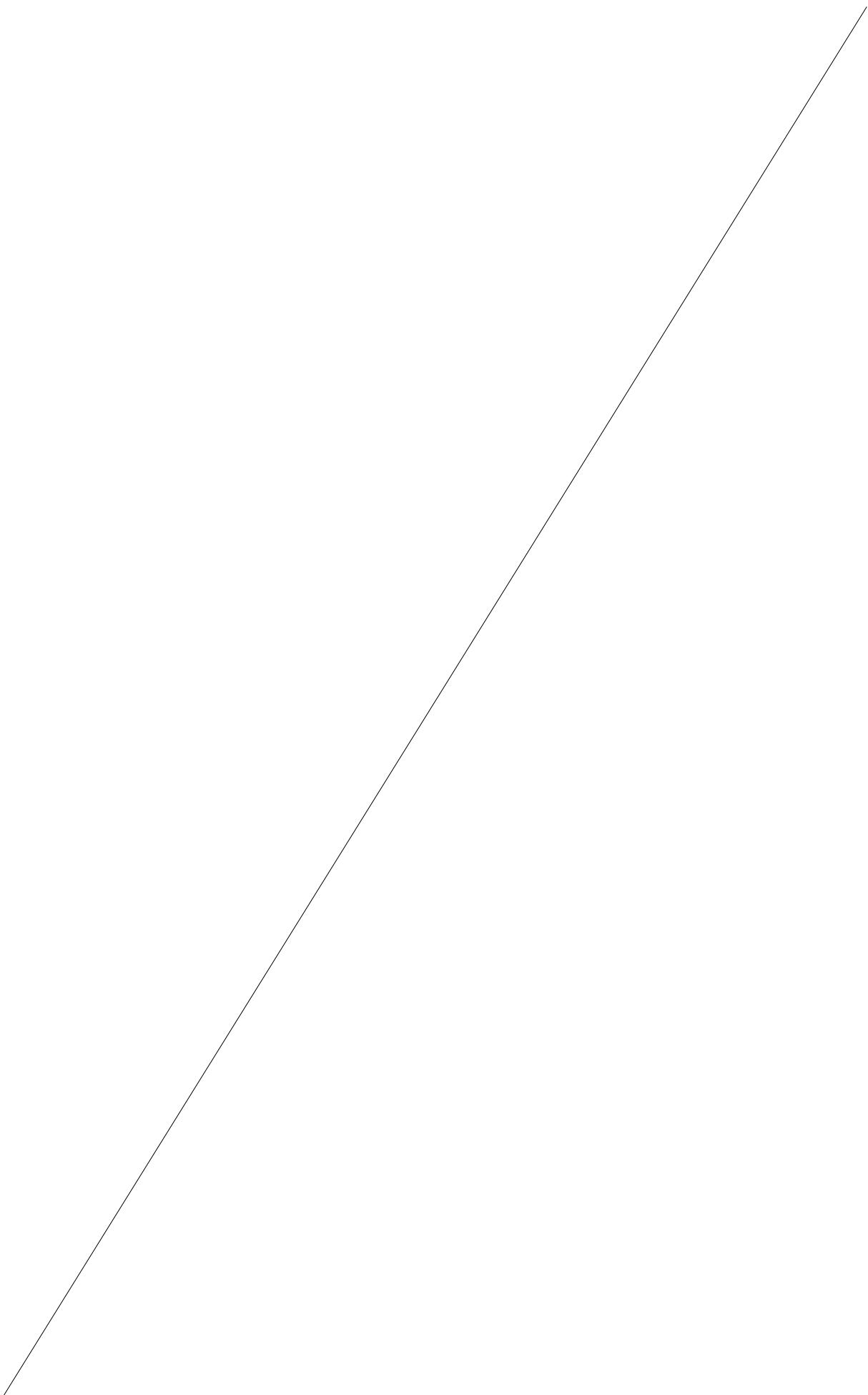
- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 5**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Lionel DUPARAY
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Félix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
M. SELVEZ (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Vu les articles L.313-1 et 332-8 du Code général de la fonction publique relatifs à la création des emplois,

Vu l'avis rendu en Comité Social Territorial le 30 novembre 2023,

Le rapporteur expose :

« L'ajustement de l'organisation du service habitat et renouvellement urbain a été validé lors du Comité Technique du 10 novembre 2022. Le rapport présenté au Comité Technique soulignait des objectifs structurants pour la Communauté Urbaine que sont l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, accompagnement des projets sur les îlots urbains dégradés), l'accompagnement au renouvellement urbain pour la production d'une offre nouvelle d'habitat public et privé, ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental des gens du voyage.

Ces trois objectifs ont été intégrés dans l'actualisation des missions de la fiche de poste du/de la chargé/e de mission habitat privé / rénovation urbaine en novembre 2022, poste calibré pour les catégories A et B dans la filière administrative.

Le poste étant actuellement vacant au tableau des effectifs et en cours de recrutement, il convient de modifier le calibrage du poste du/de la chargé/e de mission habitat privé / rénovation urbaine pour inclure, en complément de la filière administrative, la filière technique pour les catégories A et B, de manière à se donner toutes les chances de recruter un candidat au profil adapté à ce poste.

En effet, les spécialités « ingénierie, gestion technique et architecture » et « urbanisme, aménagement et paysages » pour le cadre d'emploi d'ingénieur territorial et « aménagement urbain et développement durable » pour le cadre d'emploi de technicien territorial peuvent correspondre à des profils tout à fait pertinents à explorer dans le cadre de ce recrutement.

Compte-tenu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé :

- De supprimer un emploi permanent à temps complet de chargé de mission habitat privé/rénovation urbaine relevant de la filière administrative calibré sur les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des attachés territoriaux (catégorie A),
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé de mission habitat privé/rénovation urbaine relevant des filières administratives et techniques calibré sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux (catégorie B) et les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des attachés territoriaux (catégorie A).

Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De supprimer au sein du service habitat et renouvellement urbain de la Direction de la prospective et développement un emploi permanent à temps complet de chargé de mission habitat privé/rénovation urbaine relevant de la filière administrative calibré sur les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des attachés territoriaux (catégorie A).
- De créer au sein du service habitat et renouvellement urbain un emploi permanent à temps complet de chargé de mission habitat privé/rénovation urbaine relevant des filières administratives et techniques calibré sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et

des attachés territoriaux (catégorie A).

- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

